

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2019

Le 5 septembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe LAMOUREUX, Maire.

Présents : M. Philippe LAMOUREUX, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Lydie BORDEAU, Mme Monique ZEPHIRIN, Mme Sylvie ROBINEAU, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Marc LEROUX, Mme Mélanie FERREIRA, M. Olivier LAROCHE, Mme Florence BOISSET, M. Raphaël PILLEBOUE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Maryse PRETS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Suzanne BRETON a donné pouvoir à M. Raphaël PILLEBOUE
M. Jean-Yves LESIMPLE a donné pouvoir à Mme Annie-Claude LEMAIRE
Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT a donné pouvoir à M. Jean-Marc LEROUX
Mme Annick DENIS a donné pouvoir à M. Frédéric DEJENTE

Secrétaire : M. Raphaël PILLEBOUE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2019
2. Finances :
 - ♦ Budget communal : décision modificative n° 3 : 18 voix pour
 - ♦ Subvention exceptionnelle à l'association Freezgo, ASPTT Blois (club d'ultimate) : attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 € pour une joueuse qui a participé au championnat d'Europe et qui est domiciliée à Suèvres : 18 voix pour
 - ♦ Acceptation de dons pour Inass, la petite martyre de l'A10 d'un montant de 150 € : 18 voix pour
3. Ressources humaines :
 - ♦ Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à avancement de grade : 18 voix pour
4. Travaux / entretien :
 - ♦ Autorisation donnée au SIDELC de lancer des études concernant l'effacement des réseaux dans le secteur des « Grivettes » : 18 voix pour
 - ♦ Réhabilitation de l'éclairage public – Programme annuel : choix de l'entreprise : l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant de 13 244.25 € TTC : 18 voix pour
 - ♦ Choix du prestataire pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux et de la climatisation de la MSP : La proposition de l'entreprise LEZE a été retenue pour un montant total de 804.00 € TTC.
5. Affaires générales :
 - ♦ Motion contre la fermeture des trésoreries de proximité : 12 voix pour et 6 abstentions

Le 11/09/2019
Le Maire : Philippe LAMOUREUX